

Sous-section 3.1: Heure-crédit – Définition

Considérations :

Les résultats de la phase 1 et de travaux de recherche subséquents indiquent que l'heure-crédit demeure l'unité prédominante qui sert à représenter les études dans les collèges, les instituts et les universités du Canada; par conséquent, il est raisonnable de vouloir s'assurer de la mise en place de pratiques efficaces.

Tout d'abord, l'on dénombre une foule de définitions du terme « crédit » en usage au Canada, bien que plusieurs aient certains éléments en commun. De plus, quelques établissements utilisent le terme « unité ». Ensuite, les recherches de la phase 1 indiquent des niveaux différents de transparence et de cohérence de la part des établissements, pour ce qui est de la description de la valeur des crédits sur la légende de leur relevé de notes (c.-à-d., l'unité de mesure fondamentale par heure). Nous avons appris à la première phase qu'une telle situation entravait l'évaluation efficace des résultats aux fins d'admission et de transfert. À ce sujet, nous avons également eu vent d'un intérêt pour assurer davantage de transparence quant au mode de prestation des cours.

Enfin, nous avons pris connaissance d'exemples, au Canada, d'établissements qui convertissent d'autres apprentissages en crédits, assurant par le fait même transparence et cohérence au niveau du relevé de notes des étudiants et de leur progression – par exemple : « crédit d'expérience » et « crédit de niveau ». Par conséquent, les résultats semblent suggérer qu'il serait avantageux d'élaborer des normes de conversion, plus spécifiquement en ce qui a trait aux heures-crédits.

Questions du sondage en ligne

Les questions suivantes sont comprises dans le sondage en ligne qui accompagne le présent document de consultation. Nous les fournissons ci-dessous, histoire de faciliter la réflexion préalable.

1. Êtes-vous d'accord pour dire que les définitions des termes « crédit », « heure-crédit » et « valeur des crédits » (ou « pondération ») utilisées par votre établissement devraient être identifiées sur la légende du relevé de l'établissement, afin de faciliter l'évaluation et les transferts? Veuillez fournir une explication. (Réponses possibles : D'accord, En désaccord)
2. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : à tout le moins, les établissements devraient définir précisément, dans la légende du relevé de notes, l'unité prédominante de mesure des études. Il y aurait lieu de décrire la valeur unitaire et le nombre d'heures d'enseignement par unité/crédit, par semaine et par session pour chaque unité/valeur de crédits, et le lien entre l'unité/la valeur de crédits et le cours (ou l'équivalent). Si vous n'êtes pas d'accord, veuillez fournir une explication.
3. Les constatations de la phase 1 suggèrent un intérêt très sélectif pour l'inclusion du mode de prestation de cours sur le relevé de notes; en revanche, nombre de juridictions et d'établissements mettent plutôt l'accent sur les résultats d'apprentissage et jugent non pertinents les modes de livraison. À votre avis, lesquelles considérations devraient déterminer si le mode de prestation doit ou non être indiqué sur le relevé de notes? Comment expliquez-vous votre réponse?

Contexte:

Des recherches récentes ont été effectuées sur la notion d'heure-crédit et sur « l'unité Carnegie » – à l'origine, une mesure de la charge de travail des professeurs/enseignants aux fins de calcul des prestations de

retraite et, actuellement, un indicateur de l'apprentissage des étudiants, lequel est désormais intégré à la culture et aux systèmes institutionnels, et plus encore.¹ La notion d'heure-crédit a d'abord été introduite au Canada par l'Université McGill, au début des années 1900, mais elle existait déjà auparavant aux États-Unis, depuis peu. Au cours des cent dernières années, l'heure-crédit est devenue si profondément ancrée dans le domaine de l'éducation postsecondaire au Canada (et en Amérique du Nord) qu'elle est devenue l'élément fondamental dans l'élaboration des systèmes d'information sur les étudiants, des relevés de notes d'études postsecondaires, et plus encore. Le tableau 2 énumère quelques exemples de définitions du terme « heure-crédit » en usage au Canada. Bien que quelque peu différentes, ces définitions ont des éléments en commun, surtout en ce qui a trait à la comptabilisation des heures-crédits.

Tableau 1: Quelques définitions des termes « Crédit », « Unité » et « Cours » en usage au Canada

Crédit	Unité servant à exprimer la valeur d'un cours ou d'une autre activité de formation par rapport aux exigences totales pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, laquelle correspond, en règle générale, à un nombre d'heures d'études ou à l'atteinte d'un seuil de réussite, ou les deux.
Crédit	Valeur attribuée à un cours. Par exemple, plusieurs cours ont une valeur de trois crédits. La plupart des titres scolaires ou universitaires précisent le nombre de crédits qu'il faut obtenir pour que soit conféré le titre. Voir également « Unité ».
Crédit	Valeur attribuée à un cours. Celle-ci peut être liée au nombre d'heures d'enseignement. La majorité des cours universitaires/collégiaux valent trois crédits. De nombreux grades exigent la réussite de 120 crédits. (Voir également Unité)
Crédit	Unité de valeur attribuée à un cours aux fins de comptabilisation de sa valeur en vue de l'obtention d'un titre (certificat, diplôme ou grade). Le nombre de crédits reçus par un étudiant pour un cours donné varie grandement d'un établissement à l'autre.
Crédit	1. Unité de valeur liée à un cours donné. 2. Reconnaissance conférée à un étudiant pour avoir satisfait aux exigences du cours.
Crédit	Valeur attribuée à un cours; celle-ci peut être liée au nombre d'heures d'enseignement.
Cours crédité	Cours ayant une valeur, en crédits (ou unités), pouvant s'appliquer aux exigences d'un programme d'études, moyennant sa réussite.
Crédit d'expérience	Crédit octroyé pour une expérience de travail ou de vie.
Heure-crédit	Unité de valeur exprimant la quantité de la charge de travail exigée pour le cours. En règle générale, on détermine le nombre d'heures-crédits d'un cours en multipliant le nombre d'heures par semaine par le nombre de semaines d'une session. Une heure-crédit est habituellement attribuée pour chaque heure par semaine pour une session donnée.
Heure-crédit	Mesure permettant de refléter la valeur (ou pondération) relative d'un cours donné en vue de l'atteinte des exigences d'un grade, d'un diplôme, d'un certificat, d'une majeure, d'une mineure ou de quelque autre programme d'études. Normalement, une valeur d'une heure-crédit correspond à une heure de cours magistral par semaine pour la durée d'un semestre ou deux heures par semaine pour la durée d'une session. Sauf indication contraire, un cours a une valeur en crédits de trois heures-crédits.
Cours	Une unité d'études offerte par un établissement d'enseignement.
Cours	Une unité d'études, identifiée par un titre, une description et une valeur de crédits, ainsi qu'un numéro ou code de cours unique.
Cours	Une unité d'enseignement distincte composant un programme d'études menant à un titre scolaire ou universitaire.
Unité	Quelques établissements au Canada utilisent un système d'unités, plutôt que de crédits, pour définir la valeur attribué à un cours, en vue de la réussite d'un programme ou de l'obtention d'un titre (3 heure-crédits = 1,5 unités).
Unité	Une unité = deux crédits.

¹Laitinan, A. Septembre, 2012, *Cracking the Credit Hour*. Washington, D.C.: New America Foundation. Consulté le 26 mars 2015 depuis l'adresse URL <http://www.educationsector.org/publications/cracking-credit-hour>.

Des notions telles que les crédits d'expérience permettent d'élargir les possibilités et d'en arriver à une définition qui s'insère dans un cadre de mobilité intégrant le concept de portabilité et la reconnaissance des acquis (semblable à la méthodologie du système européen de transfert de crédits – l'ECTS). L'on retrouve, à tous les niveaux, d'autres exemples de modes d'apprentissage et de méthodes concomitantes permettant de reconnaître les divers apprentissages, tels que le travail de terrain, l'apprentissage expérientiel, la formation coopérative, la RA, les examens d'exemption, etc. Les conclusions de la phase 1 confirment l'existence de ces pratiques diverses.

Les recherches de la phase 1 démontrent également que les établissements emploient des méthodes différentes pour définir la pondération des crédits et que les relevés de notes ne sont pas toujours suffisamment détaillés. Une telle situation cause des problèmes au chapitre de l'évaluation des transferts de crédits et de l'admission. De plus, elle nuit à l'efficacité puisque les évaluateurs sont fréquemment appelés à mener des recherches plus poussées pour clarifier les pratiques dans les établissements. Bien que nous n'ayons pas sondé les organismes de réglementation et d'accréditation dans le cadre de nos recherches, il va de soi que le manque de transparence nuit fort certainement, par moments, à l'évaluation des titres scolaires/universitaires en vue d'un agrément final. Par conséquent, nous suggérons que les établissements fassent preuve d'une plus grande transparence sur leurs relevés de notes et dans leurs sites Web quant à la manière dont la pondération des crédits est effectuée.

L'on a également discuté des modes et méthodes de prestation, bien que les opinions soient inconnues en ce qui a trait à la consignation de ces renseignements sur le relevé de notes. Les établissements utilisent nombre de formats d'apprentissage – en personne, en ligne et des formats hybrides – et expérimentent des approches différentes,² notamment l'apprentissage expérientiel, les classes inversées, l'apprentissage collaboratif utilisant des plates-formes d'apprentissage, et plus encore.

² <https://www.insidehighered.com/news/2015/04/23/arizona-state-edx-team-offer-freshman-year-online-through-moocs>